

La conduite des matériels agricoles

5

La conduite de matériel roulant est une des premières sources d'accidents de travail mortels (renversement, collision...).

Le personnel doit être formé et autorisé par l'employeur à conduire ce matériel. Ce personnel veille à sa sécurité et à celle des autres usagers. Il est responsable du matériel qui lui est confié. Il doit respecter le Code de la route et les consignes qui lui sont données.

Les règles générales

Le conducteur doit s'assurer du bon état et du bon fonctionnement du matériel. Sur route, il doit rouler en possession de la carte grise, de l'attestation d'assurance et du permis de conduire (si nécessaire).



Conduite d'un chariot
élévateur

Conduite d'un tracteur
dans les vignes



La conduite des matériels agricoles

La conduite de tracteur agricole avec arceau de sécurité

CODE du TRAVAIL		CODE de la ROUTE		
Age	Formation/ Autorisation	Age	Permis	Vitesse
16 ans (cas général)	Formation : OUI	16 ans . tracteur seul . tracteur + matériel agricole de largeur < 2,50 m	NON si 2 conditions sont respectées : - attaché à une exploitation, ETA ou CUMA - utilisé à des fins agricoles	Tracteur seul : 30 ou 40 km/h selon vitesse de réception
18 ans si attelé d'une machine à fonctions ou mouvements multiples (ex : prise de force)		18 ans . matériel de largeur > 2,50 m . ou plusieurs remorques . ou remorque transportant du personnel	OUI dans les autres cas	

La conduite de machines automotrices

ex : machine à vendanger

CODE du TRAVAIL		CODE de la ROUTE		
Age	Formation/ Autorisation	Age	Permis	Vitesse
18 ans (machine à fonctions ou mouvements multiples)	Formation : OUI	16 ans matériel agricole de largeur < 2,50 m	NON si les 2 conditions sont respectées : - attaché à une exploitation, ETA ou CUMA - utilisé à des fins agricoles	25 km/h
		18 ans . matériel de largeur supérieur à 2,50 m . ou plusieurs remorques . ou remorque transportant du personnel	OUI dans les autres cas	

La conduite du chariot élévateur

CODE du TRAVAIL		CODE de la ROUTE		
Age	Formation Autorisation	Age	Permis	Vitesse
18 ans	Formation :	Non précisé	NON	25 km/h
	OUI			
	Autorisation (*) de conduite écrite:	Exception : chariot à bras télescopique réceptionné comme tracteur agricole (voir page 2)		
	OUI			

(*) : L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur.

Pour la délivrer, celui-ci doit s'assurer que le salarié :

- Est apte médicalement (aptitude donnée par le médecin du travail),
- Est formé à la conduite de l'engin (formation interne ou externe),
- A la connaissance des lieux dans lesquels il travaille.

Cette autorisation de conduite se présente sous forme écrite et n'est valable que dans l'entreprise concernée.

Enfin, il est important de mettre la ceinture de sécurité si celle-ci est présente et de respecter la charge maximale autorisée.

Pour aller sur la route, le chariot élévateur doit être équipé comme un tracteur (voir page 6).



Le transport de personnes dans un véhicule utilitaire

CODE du TRAVAIL		CODE de la ROUTE		
Age	Formation/ Autorisation	Age	Permis	Vitesse
18 ans	Formation : OUI	18 ans	Permis B Maxi 8 personnes transportées Permis D Supérieur à 8 personnes transportées	Respect du code de la route



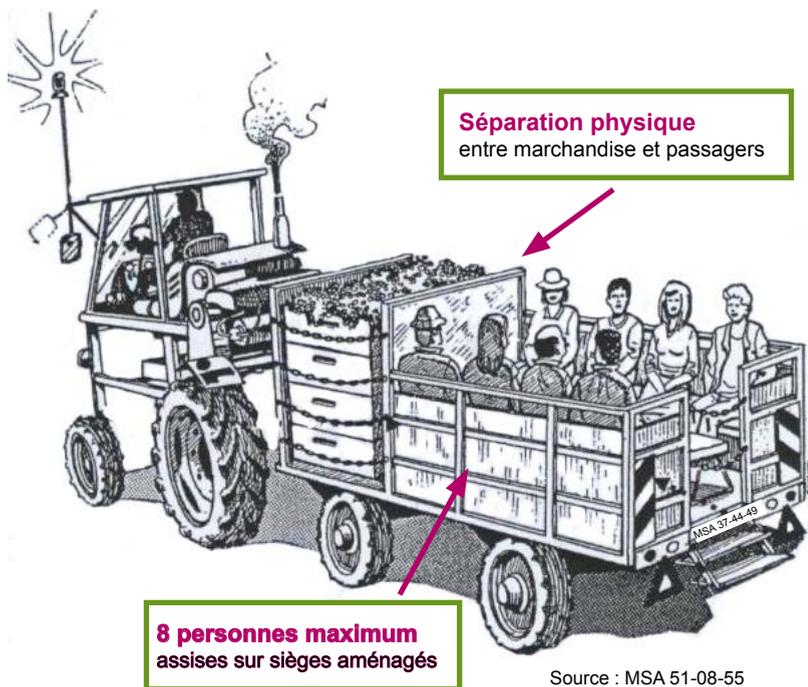
Tous les véhicules autorisés à la vente sont équipés d'autant de systèmes de retenue (ceintures de sécurité) que de places précisées sur la carte grise.

Le dépassement du nombre de personnes transportées et le non port de la ceinture de sécurité (si présente) engagent les responsabilités civiles et pénales du propriétaire du véhicule **ET** du chauffeur.

La conduite des matériels agricoles

Le transport de personnes en remorque agricole

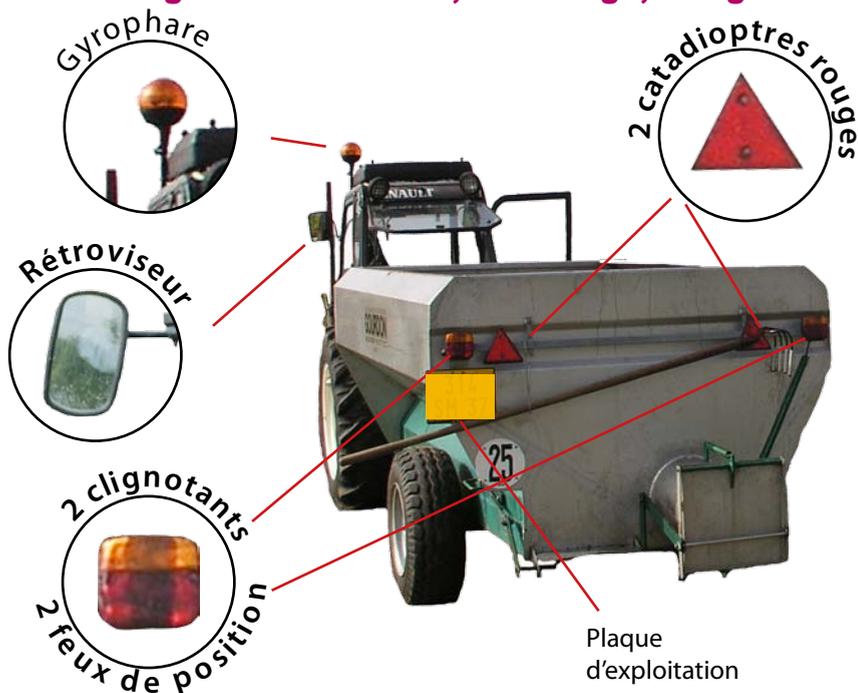
- Le **conducteur** doit être âgé de **18 ans** minimum
- Les sièges doivent être fixes et aménagés (30 cm du sol, 40 cm de large, dossier de 50 cm)
- Il doit avoir une **remorque UNIQUE** fermée sur ses 4 côtés et équipée d'un moyen d'accès.



⚠ 25 km/h maximum

La conduite des matériels agricoles

Les organes de sécurité, l'éclairage, la signalisation



La santé sécurité du conducteur



Triangle + Gilet de protection

Pensez à les avoir dans le tracteur



Siège
Pensez
aux réglages



Quad : le quad n'est pas une moto, ni une voiture, ni un jouet. Il existe des règles précises à respecter pour sa conduite (voir règles pour le permis de conduire).

Contactez le service prévention de la MSA de votre département.